

# Compte-Rendu synthétisé de la séance du 06/09/2018 du Conseil Municipal

*Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire*

**Présents** : M. Alain SINDT; M. Frédéric TOURRET ; M. Guy HOCHARD ; M. Laurent BERGER ; M. Nicolas CARON ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER

**Présents par procuration** : M. Pierre VAN GASSE donne procuration à M. Jean-Michel HIRTZ  
M. Thierry DRAUS donne procuration à M. Frédéric TOURRET  
M. Gilles LEGRAND donne procuration à M. Nicolas CARON  
M. Didier HILD donne procuration à M. Laurent BERGER  
M. Joseph MARCK donne procuration à M. Guy HOCHARD

**M. le maire explique aux membres du conseil municipal présents que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 30 août 2018, la séance du conseil municipal a été reportée à ce jour le 06 septembre 2018 en vertu de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.**

## 1 – Demande de numérotation « Rue des Champs » section 2 parcelle 144

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 13 à la parcelle 144 section 2 « Rue des Champs » à Kerling-Lès-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 2 – Vol avec effraction en Mairie le 17/06/2018 : évaluation des dommages fixés par l'expert nommé par Groupama

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider l'évaluation chiffrée ;
- D'encaisser un premier chèque N° 6039632 de remboursement d'un montant de 3 238.21 € ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer les réparations de la cloison ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis de la menuiserie Granthil pour la réparation du placard d'un montant de 2 098.00 € HT ;
- D'autoriser M. le Maire à commander à la Sté SODIMU le matériel de sonorisation volé pour un montant de 534.70 € ;
- D'autoriser M. le Maire à commander les 5 ramettes de papier A3 et les 10 ramettes de papier A4 qui ont été volées.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 3 – Soutien au Domaine Sontag à Contz-Lès-Bains suite à l'incendie survenu le 14/06/2018

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite à la demande de collecte de fonds pour le Domaine Sontag à Contz-Lès-bains et propose à chacun des membres présents d'agir, le cas échéant en son nom propre.

## 4 – Réhabilitation de l'ancienne école en espace culturel et associatif : Devis de raccordement électrique ENEDIS

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite la validation de la commission d'appel d'offre et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis ENEDIS N° DB23/017766/001009 pour le raccordement électrique de l'espace culturel et associatif au réseau public de distribution Basse Tension dont le montant s'élève à 2 985.86 € HT soit 3 583.03 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer la convention afférente en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 5 – Remise en état chemin d'exploitation situé lieux-dits « Kloppfeld » et « Betten » à Haute-Sierck : devis SCHIEL Frères et Alex & Pitt

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite la validation de la commission d'appel d'offre et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la réfection du chemin d'exploitation longeant les lieux-dits « Kloppfeld » et « Betten » situé à Haute-Sierck, de retenir le devis de l'entreprise SCHIEL TP pour un montant 9 080.00 € H.T., soit 10 896.00 € T.T.C. et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 6 – Subvention 2018 aux associations

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 250 € au « Tennis Club » de Kerling-Lès-Sierck
- 130 € à l'association « Loisirs Séniors »
- 75 € à l'Union Nationale des Combattants UNCAFN
- 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompier
- 250 € à l'association des Fanfarons
- 50 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sierck et Environs
- 50 € à l'association Moselle River

Soit un total de 1 305 €